



# Oppression et délation ? Aquitel est la question !

Lors de la réunion du 28 novembre des Délégués du Personnel (*Le DP représente le personnel auprès de l'employeur et lui fait part de toute réclamation individuelle ou collective*), le syndicat SUD a soulevé une question posée par de nombreux salariés sur l'activité Apple, concernant .....

... un logiciel (un oeil barré) qui permettrait de dénoncer anonymement ses collègues.



En effet, surpris par cette information sur cette pratique malsaine, intolérable et qui n'a pas lieu d'exister à Aquitel comme ailleurs, SUD a donc interpellé la direction par la question DP suivante :

*“Les cc apple nous informent d'un onglet sur le portail permettant de dénoncer anonymement ses collègues (anonymement depuis le portail où ils sont logués). Pouvez-vous nous en dire plus sur ces pratiques dignes de 1942 ? ”*

Plutôt que de se contenter de répondre à la question posée, le directeur a fait preuve d'un comportement totalement indigne de ses responsabilités :

Il s'en est pris violemment au DP SUD, lui demandant « pour qui il se prenait pour écrire de telles accusations » et l'incendiant d'une façon agressive un long moment, lui demandant avec insistance s'il est l'auteur de la question, ....

**Intolérable !**

SUD aurait-il égratigné l'amour propre de Monsieur le directeur pour qu'il perde ainsi son sang froid ?

**Aurions-nous mis le doigt là où la vérité fait mal ?**

Cette pression sur le DP SUD , donc sur le syndicat SUD, ne nous prouverait-elle pas une fois de plus que la liberté d'expression est mise à mal à Aquitel et que tout avis contraire au pouvoir en place est réprimé, comme en 1942 ?

En tout cas, cet acharnement et cette tentative d'intimidation , du directeur envers le DP SUD, peuvent être qualifiés d'entrave à l'exercice du droit syndical. SUD prend acte ....

Nous dénonçons également l'agissement des DP des autres organisations syndicales présente-e-s à la réunion DP, qui ne sont pas intervenu-e-s pour contester le comportement du directeur mais plutôt pour le soutenir. Doit-on parler de cautionnement ?? Il nous semble pourtant, que la remise en cause de la liberté d'expression, l'incitation à la dénonciation et la pression sur un DP, auraient dû les interroger.

Aux salarié-e-s d'apprécier ...

Dans le compte-rendu DP , la direction écrit : **“En préambule, la Direction condamne fermement les propos inacceptables de cette question. Elle souligne qu’à travers ces accusations intolérables, chacun des collaborateurs de l’entreprise est accusé, ce qu’Aquitel ne peut accepter.”**

Il est bien entendu que dans sa question DP, SUD n’accuse aucun-e salarié-e, mais c’est bien Aquitel et sa direction que les salarié-es, avec le soutien de SUD, accusent d’avoir mis en place un tel outil avec incitation à la délation par la ligne hiérarchique.

Puis la direction continue par : **« La direction rappelle qu’il s’agit d’un onglet destiné à signaler des actes pouvant nuire à la sécurité des activités, et en aucun cas mis en place pour dénoncer des personnes.**

**Par ailleurs, elle précise que l’œil barré présent sur le formulaire garantit l’anonymat puisque le log ne remonte pas. »**

Qu’entend le directeur par « nuire à la sécurité des activités » ?

S’il s’agit uniquement de signaler des actes

**Il en est assez à Aquitel des atteintes à la liberté d’expression !**

**Il en est assez à Aquitel du flicage par les écoutes et enregistrements permanents, les caméras dont on ne sait pas à quelles fins elles sont utilisées ... et de l’incitation à la délation !**

**Il en est assez des pressions et tentatives d’intimidations envers les syndicalistes qui revendiquent !**



**pouvant nuire à la sécurité des personnes, quel intérêt alors de rendre le signalement anonyme ? N’est-il pas plutôt gratifiant pour un-e salarié-e d’œuvrer dans le sens de la sécurité de tou-te-s ?**

**A moins que l’anonymat soit instauré pour permettre des signalements moins gratifiants, moins avouables ???**

C’est alors que de légitimes questions se posent à nous : l’utilisation de cet outil est-elle réellement anonyme ? Quels seraient les intérêts pour les éventuels délateurs ? Les éventuelles personnes dénoncées seraient-elles sanctionnées sur de simples accusations ?

Enfin, il est mentionné dans le compte-rendu DP : **« Le Délégué du Personnel , représentant l’organisation Syndicale SUD, présente ses excuses. »**

**Sachez Monsieur le directeur que SUD ne s’excusera absolument pas des termes utilisés dans sa question DP, qu’il assume totalement.**

Les salariés et le syndicat SUD ont le droit de ressentir cet outil comme rappelant le climat régnant pendant la seconde guerre mondiale et de l’exprimer notamment dans une question DP.

**SUD exige l’arrêt du flicage et de la privation de nos libertés individuelles, le respect des individus et de leur libre expression, l’arrêt de toute pression et répression.**

**Plus que jamais restons solidaires,  
la direction ne nous fera pas taire !!!**

***Vous pouvez nous écrire à [sud.aquitel@gmail.com](mailto:sud.aquitel@gmail.com)***